



Circulaire du directeur des contributions
L.G.-Conv.D.I. n° 68 du 15 juillet 2021

L.G.-Conv.D.I. n° 68

Objet : Abrogation de certaines circulaires du directeur des contributions

Sont abrogées avec effet immédiat les circulaires :

- L.G.-Conv.D.I. n° 10 du 10 juillet 1964
- L.G.-Conv.D.I. n° 18 du 8 décembre 1969
- L.G.-Conv.D.I. n° 21 du 6 décembre 1973
- L.G.-Conv.D.I. n° 26 du 14 juin 1976

Luxembourg, le 15 juillet 2021
Le directeur des contributions,